

Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques

Recommandation : Intégrité scientifique

La crédibilité de la recherche et la valeur des publications qu'elle engendre reposent sur des principes universels d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité. L'évolution vers un contexte de plus en plus compétitif pour la recherche de financements, qui conditionne à court terme l'évolution des carrières et la poursuite des travaux scientifiques, peut augmenter les écarts par rapport à une conduite responsable.

La qualité des travaux scientifiques et la confiance du public dans les résultats de la recherche ne peuvent exister sans un code de conduite approprié. Le conseil scientifique de l'INSB salue la publication par le Comité d'éthique du CNRS d'un « guide pour promouvoir une recherche intégrée et responsable » (1) ainsi que la formalisation des procédures de traitement des manquements à l'intégrité en recherche au CNRS (2).

Afin de faciliter la réactivité tout en maintenant la confidentialité dans la gestion des allégations de manquements à l'intégrité, le CSI de l'INSB, recommande :

- i) qu'une structure légère, distincte de celle de médiation et éventuellement organisée au niveau des Instituts, soit en charge de cette question.
- ii) que cette structure assure l'information des personnels, en particulier celle des nouveaux entrants.

Texte adopté à l'unanimité le 13 octobre 2014, 14 votants.

Destinataires :

M. Alain FUCHS, Président du CNRS

M. Philippe BAPTISTE, Directeur Général délégué à la science

Mme Catherine JESSUS, Directrice de l'INSB

M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS

Mme Michèle LEDUC, Présidente du Comité d'éthique du CNRS (Comets)

(1)http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/guide_promouvoir_une_recherche_integrale_et_responsable_8septembre2014-2.pdf

(2) <http://www.cnrs.fr/comets/spip.php?article79>

